

République Tunisienne
L'Instance Nationale pour la Prévention de la Torture



Consultation n°02/2018

**Termes de référence pour le recrutement d'une
agence événementielle pour le Colloque
international de l'INPT 2018**

Novembre 2018

I. Conditions à remplir pour la candidature

Veillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	<p>* Hotel Laïco Tunis : La salle "OYA" pour 300 personnes (Mezzanine) Le Hall "OYA" (Mezzanine)</p> <p>* Cité de la culture Tunis : La salle OPERA ou TAHER CHRIAA ou autre Le Hall OPERA ou autre</p>
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par l'INPT)	<p><input type="checkbox"/> La mise en place des salles doit être finalisée au plus tard la veille de l'évènement</p> <p><input type="checkbox"/> Les 18 et 19 décembre 2018</p> <p><input type="checkbox"/> Reportage vidéo (entre 30" et 7 min) (post production) à fournir au plus tard une semaine après le colloque</p>
Calendrier de livraison	* Requis
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	* Devise locale : Dinar Tunisien
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	* Doit inclure la TVA et autres impôts indirects applicables
Services après-vente requis	Assistance requise avant&après et lors du déroulement du colloque
Date-limite de soumission de l'offre de prix	Le vendredi 30 novembre 2018 à 12h00
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	* Français ou Arabe

Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none"> * Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1; * Le certificat d'inscription au registre du commerce le plus récent ; * L'attestation la plus récente justifiant de la régularité de la situation fiscale (peut être fournie après sélection de l'agence) ; * La conformité par rapport à la législation nationale, notamment la présentation d'une attestation de régularité de la CNSS (peut être fournie après sélection de l'agence) * CV du chef de projet ; * Une présentation de l'agence en précisant les années d'expérience ainsi que les références de l'agence pour des prestations similaires.
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<p>* 60 jours</p> <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, l'INPT pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente consultation. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	* Interdites
Conditions de paiement	10% à la signature du contrat et 90 % après la fin de l'évènement (et réception définitive des travaux et services), à compter 15 jours après le dépôt de la facture.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> * Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas * Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat
L'INPT attribuera un contrat à :	* Un seul et unique fournisseur
Type de contrat devant être signé	* Bon de commande
Conditions de versement du paiement	<ul style="list-style-type: none"> * Le bon déroulement de l'atelier ; * Inspection satisfaisante des supports de communication reçus * Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de l'INPT

Annexes du present TDR	<p>* Spécifications des biens requis (annexe 1)</p> <p>* Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2)</p> <p>* Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3).</p> <p><i>La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat</i></p>
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<p>Adresse : Imm. Salakta, rue Lac Mazurie, 1053 Les Berges du Lac 1 – Tunis</p> <p>Unité COM / e-mail: colloque2018@inpt.tn</p> <p>e-mail : contact@inpt.tn</p> <p>Tél. : +216 71 860 605 / +216 71 860 606</p> <p>Fax : +216 71 860 612</p> <p><i>Les réponses tardives de l'INPT ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si l'INPT estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.</i></p>

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences de l'INPT.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par l'INPT. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par l'INPT, son offre de prix sera rejetée.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par l'INPT après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, l'INPT se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (20 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente consultation sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales de l'INPT figurant à l'annexe 3 des présentes.

L'INPT n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Spécifications techniques

Termes de référence

Recrutement d'une agence événementielle pour le Colloque international de l'INPT 2018

18 et 19 décembre 2018 à Tunis (Hôtel Laïco)

II. Contexte :

Colloque international « Les MNP face au surpeuplement dans les lieux privatifs de liberté Approches et stratégies »

La date du 18 décembre marque l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, du Protocole Facultatif contre la torture...

En cette noble occasion, l'INPT organise, avec l'appui de ses partenaires internationaux, un colloque international portant le thème : « Les mécanismes nationaux de prévention face au phénomène de surpopulation au sein des lieux privatifs de liberté, stratégies et approches » ; et ce, les 18 et 19 décembre 2018 à Tunis.

Ce colloque est appréhendé comme faisant partie intégrante des colloques successifs que l'INPT a pris l'engagement d'organiser au mois de décembre de chaque année depuis 2016.

Il s'agit, pour l'INPT, d'une opportunité de taille en vue d'instaurer parmi ses activités, la tradition de célébrer l'anniversaire de l'adoption du Protocole Facultatif autour d'un espace renouvelé de rencontres et d'échanges entre les MNP, les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, le SPT et les Instances onusiennes concernées par la lutte contre la torture.

La diversité et la richesse des savoirs et savoirs faire acquis par les MNPs constituent sans doute et au-delà des différents contextes dans lesquels ils interviennent, un terroir inestimable de connaissances ainsi qu'une plateforme précieuse pour l'échange des expériences entre les MNP qui, en grande partie sont appelés à relever des défis semblables.

De là découle l'intérêt grandiose d'œuvrer pour le développement et le renforcement des relations de collaboration, de partenariat et d'échanges permanentes et durables entre les MNP.

En Tunisie, le phénomène du surpeuplement des lieux privés de liberté demeure une réalité incontestable du fait des capacités d'accueil fortes limitées des lieux de détention ; du fait également de la salubrité des infrastructures et des équipements ; comme il y a des difficultés diverses et complexes à résorber les milliers de personnes placées en détention ou en arrêt en attente du jugement.

Cette situation, qualifiée de fléau sociétal, semble toucher la planète entière ; notamment dans les pays dont le régime carcéral se base sur le placement des détenus dans des chambres collectives.

Les conditions de détention sont, dès lors, d'autant plus pénibles, dures et inhumaines que le surpeuplement se multiplie. Ceci ne va pas sans entraîner une détérioration de la santé et des conditions de vie générale des personnes incarcérées ainsi qu'un environnement hostile et tendu, un facteur de risque redoutable conduisant à des pratiques de violation des droits humains.

Il apparaît de plus en plus impérieux d'agir en vue d'apporter une réponse à cette situation et de mettre en œuvre une stratégie concertée permettant de sauvegarder la dignité humaine de la personne privée de liberté ; de faire en sorte que l'environnement carcéral soit un environnement propice à la réhabilitation et que l'expérience de détention puisse être vécue comme une opportunité de réinsertion sociale, de réconciliation avec soi-même et avec les autres.

III. Objectifs du colloque

- Célébrer l'anniversaire de l'OPCAT.
- Développer des approches d'exploration des lieux de détention surencombrés et affiner les méthodes appropriées du contrôle de la qualité des conditions de vie dans les différents lieux de privation de liberté.
- Prendre connaissance des différentes approches ainsi que des solutions sur lesquelles se sont appuyés et s'appuient encore les MNP dans leur lutte contre le phénomène de surpopulation des lieux de privation de liberté, particulièrement en milieu carcéral ; et ce, en collaboration avec les Autorités publiques judiciaires et administratives concernées.
- Echanger les idées, les expériences et les expertises en matière d'amélioration des conditions de détention des lieux de privation de liberté et de leur humanisation.
- Faire profiter des approches et des pratiques réussies et/ou en action orientées vers les peines alternatives.
- Renforcer les relations de partenariat entre les MNP et les différentes Institutions Etatiques concernant les points d'intérêt communs en la matière.
- D'une façon particulière, le Colloque prévu en cette fin d'année, se propose d'offrir aux MNP participants une opportunité d'approfondir la réflexion entre eux, et avec les représentants des Organismes onusiens invités, au sujet des actions et interventions entreprises ayant réussi dans la lutte contre le phénomène de surpeuplement des lieux de privation de liberté.

IV. Principaux axes thématiques du colloque

- La surpopulation dans les lieux de privation de liberté : identifier le phénomène ; en cerner les contours, l'ampleur, les indicateurs et les outils de mesure.

- Analyse des statistiques officielles en relation avec la problématique du surpeuplement dans les lieux de privation de liberté.
- Les causes de la surpopulation des lieux de privation de liberté ; les facteurs rendant possible son émergence.
- Les retombées de la surpopulation des lieux de privation de liberté et les problèmes qui leur sont liés.
- Les solutions préventives et curatives appropriées pour traiter et combattre le fléau du surencombrement des lieux de privation de liberté.
- Les expériences réussies des MNPs dans leur lutte contre la surpopulation des lieux de privation de liberté.
- Les spécificités de la situation en Tunisie : Quelle stratégie de l'INPT dans la contribution au règlement du problème de surpopulation dans les lieux de privation de liberté ?

V. Organisation

- **Lieu et Durée** : Le colloque international se tiendra à Tunis et durera deux jours ; 18 et 19 décembre 2018.
- **Langues** : ARABE, FRANÇAIS et ANGLAIS.
- **Agenda** : fourni en annexe.

Lien à consulter : www.inpt.tn

Méthodologie :

Le colloque consistera en sessions plénières et ateliers thématiques.

Cible :

Le colloque entend s'adresser aux autorités publics, aux membres du réseau international des MNP, à la Société Civile, aux instances indépendantes, parlementaires, aux partenaires nationaux et internationaux, etc. (Environ 300 personnes / le premier jour)

Mission de l'agence événementiel :

L'agence d'événementiel aura pour mission de fournir une prestation de service en vue d'assurer la réalisation et la mise en œuvre de l'aspect événementiel du colloque conformément aux besoins décrits dans le tableau des livrables :

Déroulement de la mission :

Le prestataire fournira les services et produits événementiels. En étroite collaboration avec les partenaires du projet, le prestataire se chargera de l'exécution des services sur les lieux du colloque et en date de son déroulement. L'équipe de communication et la commission d'organisation du colloque 2018 de l'INPT assurera la coordination et le pilotage de la mission de l'agence événementielle.

Avant et durant le colloque les documents et outils de communication seront livrés au Prestataire, ce dernier sera responsable de leur distribution selon les instructions de l'équipe INPT. **Un rapport sur l'utilisation de ces outils et sur le stock restant sera demandé du prestataire après le colloque.**

Période :

Les services et prestations événementiels sont rendus à l'INPT en date de la tenue du colloque les 18 et 19 décembre 2018 à Tunis.

La liste des Besoins :

	Désignation	Quantité	Nombre de jours
Grande Salle plénière	<u>Aménagement podium</u>		
	Fauteuils (couleur à définir ultérieurement)	10	2
	Tables basses	5	2
	Pupitre personnalisé	1	2
	Porte noms (à facturer 1 ^e seule fois pour une utilisation de 2 jours)	18	2
	Revêtement podium (Podium fourni par l'hotel) avec feutrine 10x3m (à facturer 1 ^e seule fois pour une utilisation de 2 jours)	1	2
	Fonds de scène 12x4m+	1	2
	<u>Projection</u>		
	Ecran Plasma/LED de retour pour le podium (support au sol) & Adaptateurs	2	2
	Ecran de retour 50" sur support pour un retour face au podium	2	2
	Micro fixe sur pupitre	1	2
	Micro baladeur	5	2
	Régie sonorisation	1	2
	Signalétique : A3 avec support	2	2
	<u>Reportage</u>		
Enregistrement vidéo et livrable sur DVD en 3 exemplaires	1	2	
- Reportage vidéo (entre 3 et 7 min) (post production) - Reportage video pour usage internet (entre 30'' et 45'' min) (post production avec textes) Couverture de l'ensemble des activités	1	2	
Photographe / Reportage Photos : ce reportage couvrira l'ensemble des activités	1	2	
Diffusion en temps réel sur l'écran : Vidéo	Ensemble	2	
Photographies 360° à mettre sur la page FB de l'INPT	-	2	

	Projection sur l'écran : (PPT et autres)	Ensemble	1/2
	Streaming en live sur internet	Ensemble	2
	<u>Lumière</u>		
	Lumière blanche sur scène et Décoration lumière LED automatique et fixe de la salle de conférence et de la scène :	Ensemble	2
	Régie Eclairage	1	2
	Projecteurs fixes	2	2
	Projecteurs LED	16	2
	Lumière blanche	2	2
	Décoration florale sur la scène	1	2
Grande Salle plénière (Soirée du 18/12, Projection d'un film & débat)	Régie Sonorisation	1	2 heures
	Micro baladeur	3	2 heures
	Photographe	1	2 heures
Hall & couloirs Mézanine / Exposition de livres & Exposition d'oeuvres d'art	Aménagement d'un Stand de 7x5m avec éclairage : Pour livres / theme "Littérature carcérale"	Ensemble	2
	Porte affiches et/ou chevalet : exposition de tableaux et d'affiches de format de A3 à A2+	100	2
	Affiche / format A2	30	2
	Signalétique : A3 avec support	2	2
Hall – Cité de la culture 18/12 / Concert musical	Table d'inscription personnalisée	1	1/2
	Traiteur : diner - Entrée, plat principal, dessert, eau plate - Serveurs - Tables, nappes, couverts, etc.	60	1
	Affiche avec support sur sol/ format A0	2	2
	Signalétique : A3 avec support	3	2
Divers	Matériel de secretariat :	1	2
	- Imprimante couleur & Photocopieuse		
	- PC & cables		
	- Fourniture		

	Badges pour les participants (Participants, conférenciers, organisateurs, médias)	300	1
	Drapeau tunisien avec socle	2	2
	Roll-up de signalization	8	2
	Drapeau INPT	2	2
	Banderole	1	2
	Mise en page et impression/photocopie couleur de: - Programme AR (2 feuilles R/V) - Programme FR (2 feuilles R/V) - Note conceptuelle AR (2 feuilles R/V) - Note conceptuelle FR (2 feuilles R/V)	250	1
	Table d'inscription personnalisée avec identification des divers catégories participants (Participants, conférenciers, organisateur, médias)	2	2
	Brochure:		
	Conception & impression offset d'une brochure: - Format A5 pliée / A4 ouvert - Quadri color R/V - Papier 200gr+ - Pelliculage R/V matt - Deux langues	1000	1
	Fonds de presse	2	2
	Livre d'Or / visiteurs	1	2
	Location tablettes PC	2	2
Equipe du Projet	Chef du projet	1	2
	Techniciens Sonorisation		2
	Techniciens éclairage		2
	Techniciens pour la mise en place de la salle (écrans, Rolls-up, banderoles,		2
	Hôtesse d'accueil (avec tenue harmonisée) • Jour 1 (18/12): - Matinée : 10 hôtesse - Après-midi : 5 hôtesse - Soirée : 2 hôtesse • Jour 2 (19/12): - Matinée : 5 hôtesse - Après-midi : 5 hôtesse Soirée : 2 hôtesse	8	2
Autres services	Flash disc personnalisé	300	1
	kits VIP (cartables, agendas, stylos)	40	1
	Préparation des dossiers et articles de communication à distribuer (remplissage des USB, des sacs et portes documents à fournir par l'INPT, ...)	250	1

	Transport, montage et démontage du Matériel, et mise en place de la salle (écrans, Rolls-up, banderoles, etc.)		
--	--	--	--

- Le prestataire doit fournir également les régies avec enceintes et les switchers nécessaires pour le bon déroulement de cet événement (régies sonorisation, régies lumières, tables lumières avec régisseur, régies cabines interprètes...)
- Le prestataire sera appelé à visiter les lieux du colloque avant les dates mentionnées
- Le prestataire sera responsable de la préparation des dossiers et articles de communication à distribuer (remplissage des USB, des sacs en tissu, des portes documents...)
- Le prestataire sera responsable de l'aménagement des salles. Les salles doivent être prêtes la veille de l'évènement. Il sera responsable tout au long du colloque de la supervision et l'aménagement des salles selon les besoins et après validation de la part du point focal INPT (mise en place des podiums, banderoles, Rolls up, vidéoprojecteurs, expositions, etc.)

Conditions d'éligibilité :

	Conditions minimales
Chef du Projet	Supervision d'au moins trois conférences ou événement de haut niveau avec la participation de plus de 200 participants
Hôtesse d'accueil	Au moins 6 hôtesse ont participé à des événements mobilisant au moins 150 participants
Agence événementielle	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins trois références pour des prestations similaires pour une conférence ou événement qui ont mobilisés plus de 300 participants • Une expérience minimale de 3 ans en matière de réalisation événementielle pour des événements nationaux et internationaux.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales de l'INPT et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences de l'INPT, telles qu'indiquées dans la consultation ayant pour n° de référence : 02-2018

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

	Désignation	Quantité	Nombre de jours	Prix Unitaire	Prix Total
Grande Salle plénière	<u>Aménagement podium</u>				
	Fauteuils (couleur à définir ultérieurement)	10	2		
	Tables basses	5	2		
	Pupitre personnalisé	1	2		
	Porte noms (à facturer 1 ^e seule fois pour une utilisation de 2 jours)	18	2		
	Revêtement podium (Podium fourni par l'hotel) avec feutrine 10x3m (à facturer 1 ^e seule fois pour une utilisation de 2 jours)	1	2		
	Fonds de scène 12x4m+	1	2		
	<u>Projection</u>				
	Ecran Plasma/LED de retour pour le podium (support au sol) & Adaptateurs	2	2		
	Ecran de retour 50" sur support pour un retour face au podium	2	2		
	Micro fixe sur pupitre	1	2		
	Micro baladeur	5	2		
	Régie sonorisation	1	2		
Signalétique : A3 avec support	2	2			

	Désignation	Quantité	Nombre de jours	Prix Unitaire	Prix Total
	<u>Reportage</u>				
	Enregistrement vidéo et livrable sur DVD en 3 exemplaires	1	2		
	- Reportage vidéo (entre 3 et 7 min) (post production) - Reportage video pour usage internet (entre 30'' et 45'' min) (post production avec textes) Couverture de l'ensemble des activités	1	2		
	Photographe / Reportage Photos : ce reportage couvrira l'ensemble des activités	1	2		
	Diffusion en temps réel sur l'écran : Vidéo	Ensemble	2		
	Projection sur l'écran : (PPT et autres)	Ensemble	1/2		
	Streaming en live sur internet	Ensemble	2		
	Photographies 360° à mettre sur la page FB de l'INPT	-	2		
	<u>Lumière</u>				
	Lumière blanche sur scène et Décoration lumière LED automatique et fixe de la salle de conférence et de la scène :	Ensemble	2		
	Régie Eclairage	1	2		
	Projecteurs fixes	2	2		
	Projecteurs LED	16	2		
	Lumière blanche	2	2		
	Décoration florale sur la scène	1	2		
Grande Salle plénière (Soirée du 18/12, Projection d'un film & débat)	Régie Sonorisation	1	2 heures		
	Micro baladeur	3	2 heures		
	Photographe	1	2 heures		
Hall & couloirs Mézanine / Exposition de livres & Exposition d'oeuvres d'art	Aménagement d'un Stand de 7x5m avec éclairage : Pour livres / theme "Littérature carcérale"	Ensemble	2		
	Porte affiches et/ou chevalet : exposition de tableaux et d'affiches de format de A3 à A2+	100	2		
	Affiche / format A2	30	2		
	Signalétique : A3 avec support	2	2		

Hall – Cité de la culture 18/12 / Concert musical	Table d'inscription personnalisée	1	1/2			
	Traiteur : diner - Entrée, plat principal, dessert, eau plate - Serveurs - Tables, nappes, couverts, etc.	60 personnes	1			
	Affiche avec support sur sol/ format A0	2	2			
	Signalétique : A3 avec support	3	2			
Divers	Matériel de secretariat : - Imprimante couleur - Photocopieuse - PC & cables - Fourniture	1	2			
	Badges pour les participants (Participants, conférenciers, organisateurs, médias)	300	1			
	Drapeau tunisien avec socle	2	2			
	Roll-up de signalization	8	2			
	Drapeau INPT	2	2			
	Banderole	1	2			
	Mise en page et impression/photocopie couleur de: - Programme AR (2 feuilles R/V) - Programme FR (2 feuilles R/V) - Note conceptuelle AR (2 feuilles R/V) - Note conceptuelle FR (2 feuilles R/V)	250	1			
	Table d'inscription personnalisée avec identification des divers catégories participants (Participants, conférenciers, organisateurs, médias)	2	2			
	Brochure:					
	Conception & impression offset d'une brochure : - Format A5 pliée / A4 ouvert - Quadri color R/V - Papier 200gr+ - Pelliculage R/V matt - Deux langues	1000	1			
	Fonds de presse	2	2			
	Livre d'Or / visiteurs	1	2			
Location tablettes PC	2	2				

	Désignation	Quantité	Nombre de jours	Prix Unitaire	Prix Total
Equipe du Projet	Chef du projet	1	2		
	Techniciens Sonorisation		2		
	Techniciens éclairage		2		
	Techniciens pour la mise en place de la salle (écrans, Rolls-up, banderoles,		2		
	Hôtesse d'accueil (avec tenue harmonisée) <ul style="list-style-type: none"> • Jour 1 (18/12): - Matinée : 10 hôtesse - Après-midi : 5 hôtesse - Soirée : 2 hôtesse • Jour 2 (19/12): - Matinée : 5 hôtesse - Après-midi : 5 hôtesse Soirée : 2 hôtesse 	8	2		
Autre services	Flash disc personnalisé	300	1		
	kits VIP (cartables, agendas, stylos)	40	1		
	Préparation des dossiers et articles de communication à distribuer (remplissage des USB, des sacs et portes documents à fournir par l'INPT, ...)	250	1		
	Transport, montage et démontage du Matériel, et mise en place de la salle (écrans, Rolls-up, banderoles)	Forfait			
	Prix totaux des biens & services HT				
	Total TVA				
	Offre de prix finale, totale et globale TTC				

NB : pour les cases vides, le soumissionnaire doit clairement indiquer le nombre des personnes affectées pour le service

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) Assistance technique lors du déroulement de l'évènement b) Délais d'installation des salles c) Délai de livraison reportage vidéo (entre 3 et 7 min) (post production)			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales de l'INPT			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la consultation.

[nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]

[fonctions]

[date]

[Signature et cachet]

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable à l'INPT, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire de l'INPT dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, l'INPT effectuera le paiement comme suit : 10% à la signature du contrat et 90 % après la fin de l'évènement (et réception définitive des travaux et services) et 15 jours, à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens.

2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.

2.3 A moins d'y être autorisé par l'INPT, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.

2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès de l'INPT.

3. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens n'engagent en rien l'INPT.

4. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par l'INPT, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière

adéquate pour assurer leur protection.

5. INSPECTION

5.1 L'INPT disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

5.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

6. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par l'INPT des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir l'INPT au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre l'INPT et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

7. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter l'INPT afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si l'INPT en fait raisonnablement la demande.

8. CESSION ET INSOLVABILITE

11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'INPT, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.

11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, l'INPT pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

9. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services à l'INPT, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire de l'INPT un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'INPT, seul le fonctionnaire autorisé de l'INPT a le pouvoir d'accepter pour le compte de l'INPT toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable à l'INPT à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé de l'INPT conjointement.

Annexe 4

Agenda

Jour 1 Mardi 18 décembre 2018 Tunis,		
Heure	Titre de la session	Intervenants
08h30 09h00	Enregistrement des participants	
09h00 10h15	<u>Mots d'ouverture</u>	M. Féthi Jarray, Président de l'INPT 5 Représentants de l'Etat tunisien (Min. Intérieur, Justice, Santé, Affaires Sociales, Relations avec les instances) Représentant de l'ARP Représentant du CAT Représentant du SPT
10h15 10h25	<u>Présentation du Grand Témoin et des Rapporteurs du Colloque</u>	M. Jean-Marie Delarue Mme Ichrak Bezzine, Onu Femmes M. Bassem Aicha, Expert indépendant M. Omar Fassatoui, HCDH
	Vidéo : Présentation de l'INPT à travers ses membres	INPT
10h30 11h00	<i>Pause-café et point de presse</i>	
11h00 12h30	<i>Séance plénière ouverte</i> Jean-Marie Delarue, Représentant de la commission des libertés, des droits et des relations extérieures à l'ARP Représentant de la DGDH/Ministère de l'Intérieur Représentant de la DGPR/Ministère de la Justice Expert de la société civile Mme Monia Arfaoui, Journaliste spécialisée en droits de l'homme et représentante du syndicat des journalistes. Mme Noura Kouki (INPT)	<i>Modérateur : M. Abdelwaheb Heni</i>
12h30 13h00	Débat (30 min)	
13h15 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
Début des travaux du colloque en séances fermées		
14h30 16h15	<u>Séance 1 : Méthodes du monitoring de la dynamique de vie collective dans un espace surpeuplé (comme les chambres et les promenades)</u> Exposé introductif: M. Sami Nasser, Sociologie de la prison Approche et stratégie de l'INPT	Modérateur :

	<p>Approches et stratégies des MNP invités</p> <p>Débat/Échange</p>	<p>Mme Saida MBAREK, Membre de l'INPT, Cheffe de la Commission de l'enfance, de la femme et des personnes vulnérables (10 min)</p> <p>Mme Muriel Iseli, CPT, « Expérience et préconisations du CPT concernant l'impact de la surpopulation sur le traitement des détenus et leurs conditions de vie »</p>
16h15 16h30	Pause-café	
16h30 18h15	<p><u>Séance 2 : Comment contrôler la gestion des personnes privées de leur liberté dans les lieux surpeuplés?</u></p> <p>Exposé introductif: Rena Winter, Commission des droits de l'homme,</p> <p>Approche et stratégie de l'INPT</p> <p>Approches et stratégies des MNP invités</p> <p>Débat/Echange</p>	<p>Modérateur: Mme Gabrielle Reiter, représentante de l'OMCT.</p> <p>Mme Nébiha Kéfi, Vice-Présidente de l'INPT</p>
19H00	Diner suivi d'une soirée culturelle	
09H00 18H30	<p>Expositions : Œuvres « Littérature carcérale »</p> <p>Expositions d'œuvres « Art carcéral »</p>	

Jour 2 Mercredi 19 décembre 2018 Tunis, hôtel Laico		
Heure	Titre de la session	Intervenants
09h00 10h45	<p><u>Séance 3 : Comment contrôler les espaces consacrés à la visite des détenus dans les lieux de détention surpeuplés?</u></p> <p>Exposé introductif</p> <p>Approche et stratégie de l'INPT</p> <p>Approches et stratégies des MNP invités</p> <p>Débat/Échange</p>	<p>Modérateur :</p> <p>M. Dhiaeddine Mourou, SG de l'INPT</p>
10h45 11h00	Pause-café	
11h00 13h00	<p><u>Séance 4 : Enquête et investigation sur les mesures disciplinaires au sein des lieux de détention surpeuplés</u></p>	<p>Modérateur :</p>

	<p>Exposé introductif : Référentiel de traitement des prisonniers (Règles de Mandela)</p> <p>L'approche envisagée par l'INPT</p> <p>Les approches des MNP invités</p> <p>Débat/Échange</p>	<p>Mme Anna RACO, CAT</p> <p>Mme Marwa RADDADI, Membre de l'INPT/Cheffe de la commission d'investigation</p>
13h00 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 16h15	<p><u>Séance 5 : Contrôle de l'hygiène, de la santé et de la nutrition dans les lieux de détention surpeuplés</u></p> <p>Exposé introductif</p> <p>L'approche envisagée par l'INPT</p> <p>Les approches des MNP invités</p> <p>Débat/Échange</p>	<p>Modérateur :</p> <p>Mme Lamia BAYOUDH, Membre de l'INPT</p>
16h15 16h30	<i>Pause-café</i>	
16h30 18h15	<p><u>Séance 6 : Méthodes de vérification des activités de formation et de travail</u></p> <p>Exposé introductif</p> <p>L'approche envisagée par l'INPT</p> <p>Les approches des MNP invités</p> <p>Débat/Echange</p>	<p>Modérateur :</p> <p>Mme Radhia HALOUANI, Membre de l'INPT/Cheffe de l'Unité de Communication</p>
18h15	Clôture du colloque	<p>Mme Ichrak BEZZINE, Rapporteuse générale</p> <p>M. Féthi JARRAY, Président de l'INPT</p>
19H00	<i>Diner suivi d'une projection d'un film documentaire (Cité de la culture de Tunis)</i>	
09H00 18H30	<p><i>Expositions : Œuvres « Littérature carcérale »</i></p> <p><i>Expositions d'œuvres « Art carcéral »</i></p>	